Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 629

Artikel: Rentiers : plus d'AVS, moins d'inégalités
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012947

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Rentiers: plus d'AVS, moins d'inégalités

N'attendez pas de nous que nous lâchions prise: la situation faite aux rentiers est l'un des défis de la décennie et nous n'aurons de cesse d'avoir précisé le bilan, toujours avec l'aide de Pierre Gilliand, bien sûr. Certes, le problème se complique par suite des fautes graves commises dans le premier travail publié. Mais il est possible, progressivement, de remonter le courant. C'est ce que nous ferons régulièrement dans ces colonnes. Pour la bonne information de nos lecteurs, mais aussi pour ne pas laisser ce chapitre (ardu, sans doute) de la politique sociale entre les mains des spécialistes. C'est à ce prix que le système helvétique pourra être réformé, amélioré, loin des «a priori» et des slogans simplificateurs. Voici donc quelques chiffres, déjà accessibles après une série de calcul; ce qui nous intéressait: l'influence des révisions de l'AVS sur les revenus des rentiers.

Les premiers chiffres publiés avaient quelque chose de réjouissant, rappelez-vous (étude Schweizer): le revenu «moyen» des rentiers aurait passé de 22 000 francs en 1972 à 29 400 francs en 1976, soit une progression d'un tiers en quatre ans.
Faisons abstraction pour un instant de tout ce que ces «moyennes» ont de trompeur! Cette amélioration ne doit de toute façon pas faire illusion; elle est due essentiellement à la huitième révision de l'AVS, c'est-à-dire à une avancée en matière de politique sociale. Et si on tient compte de l'inflation (forte à l'époque), ce «progrès» moyen fond: il y a pratiquement stagnation après correction d'après l'indice de prix à la consommation.
Et encore, mais là on vous fera grâce des détails, le bilan est encore moins fameux si on tient compte des erreurs commises dans l'échantillon de rentiers considérés (mais ça, c'est une autre histoire dont vous entendrez parler plus tard).

Abandonnons maintenant ces moyennes qui biaisent le constat et revenons aux fameux «déciles» qui partagent en dix groupes égaux les rentiers dont les revenus ont été décortiqués pour les besoins de la cause.
Question: comment ont évolué les revenus d'une «cohorte» (situations comparables) de rentiers vivant en 1972, 1974 et 1976? Seule une réponse précise permettra d'apprécier les effets de la politique sociale helvétique et en particulier de l'AVS pendant la période considérée. Réponse: les inégalités que nous avons mises en évidence à de multiples reprises et sous différents angles dans ces colonnes, ces inégalités-là demeurent bien entendu, mais il faut pourtant nuancer le diagnostic. Quelques détails.

UN PROGRÈS

Nominalement, les rentiers groupés dans le premier «décile», c'est-à-dire les pauvres en 1972, ont un revenu qui double en quatre ans; leur source principale de revenus (souvent la seule!), c'est l'AVS et les prestations complémentaires; le progrès (tempéré par l'inflation) est donc dû à la huitième révision. En revanche, le revenu des rentiers les plus aisés, ceux du dixième «décile» en 1972, stagnent: l'effet de l'AVS est là moins fort, c'est qu'ils ont d'autres sources de revenus plus importantes et que ces sources-là sont à la baisse (cessation d'activité par exemple).
Voilà donc mise en évidence une des retombées de l'AVS: les écarts de revenus entre les plus pauvres et les plus riches parmi les rentiers (base 1972) s'estompent légèrement, de 1 à 19 en 1972, de 1 à 9 en 1976... Ces proportions ne doivent pas masquer des écarts criants et insupportables lorsqu'ils sont exprimés en francs. Mais le progrès est là, et il faut le noter: les améliorations de l'assurance sociale ont non seulement des effets de pure justice sociale, elles contribuent aussi à réduire des inégalités économiques.
Nous avons réuni ces indications en un petit tableau synthétique (eh oui, un tableau de plus!) relativement simple à comprendre.
Les deux premières colonnes: les indices qui marquent la progression des revenus de 1972 à 1976, mais sans tenir compte de l'indice des prix à la consommation.
La troisième colonne (italique): l'indice 1976 en tenant compte de l'érosion du pouvoir d'achat.
Les quatrième et cinquième colonnes (gras): les écarts entre les dix déciles à partir d'un revenu de 1 pour les rentiers les plus défavorisés.

Déciles 1972	*Indices sans corrections*		*Indices corrigés*	*Pour un revenu de 1...*	
	1972	*1976*	*1976*	*1972*	*1976*
1er	100	209	*161*	**1**	**1**
2e	100	173	*133*	**1,5**	**1,2**
3e	100	156	*120*	**1,9**	**1,4**
4e	100	149	*115*	**2,4**	**1,7**
5e	100	145	*112*	**2,8**	**1,9**
6e	100	139	*107*	**3,4**	**2,3**
7e	100	133	*103*	**4,2**	**2,7**
8e	100	125	*96*	**5,2**	**3,1**
9e	100	113	*87*	**6,9**	**3,7**
10e	100	101	*78*	**18,7**	**9,0**
Ensemble	100	122	*94*		

CHAMBRES ET TRANSPORTS

Swissair: le blanc de M. Chevallaz

Swissair a publié récemment les résultats plutôt «durs» d'une étude sur la situation de la femme dans notre compagnie aérienne nationale: pratiquement point de «cadres féminins» et notamment pas de femmes dans les cabines de pilotage.
C'est peut-être que les filles ne sont pas admises à l'Ecole suisse d'aviation de transport (ESAT), qui assume la formation des pilotes de ligne, aux frais conjoints de la Swissair et de la Confédération. En discutant la prorogation de l'arrêté consacrant le principe de cette subvention fédérale, la conseillère